Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901797-20251211-DEL_2025_06_07-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2025-06-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION : 4 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 22
VOTANTS : 25

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLLIVIER

Séance ouverte à 19h00

Présents : M. GUIZIOU, Maire ; M. BESSON ; Mme BOUCKAERT ; M. QUERE ; Mme NICOLAS ; M. SERVEL adjoints au Maire ; M. KERMARREC Christian ; Mme LE GALL ; MM. TANNE, BOSSARD ; Mmes LEMOINE-LESTOQUOY, JESTIN MARIE-SAINTE, BEGOC-JURADO, RIOU ; MM ABJEAN, TORCHEN, BOUVROT ; Mmes SERGENT, LE BOT ; M. KERMARREC Yann ; MM. OLLIVIER, ABIVEN.

Absents excusés : Mme MAYOL qui a donné procuration à Mme BOUCKAERT ; M. GUILLERM qui a donné procuration à M. SERVEL ; Mme LE TRAON qui a donné procuration à M. GUIZIOU

Absente : Mme BERGOT

****

OBJET : Modification du règlement du cimetière

Le règlement du cimetière, datant du 7 juillet 1989, dispose en son article 19, que dès lors qu'il y a un caveau, les concessions doivent être délivrées ou renouvelées pour une durée de 50 ans.

Considérant que cette disposition n'a plus lieu de s'appliquer,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et personnel communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- ***Supprime l'article 19 du règlement du cimetière la disposition selon laquelle la concession devra obligatoirement être cinquantenaire,***
- ***Autorise la délivrance et le renouvellement des concessions avec caveau pour les durées fixées dans la délibération des tarifs communaux (15, 30 ou 50 ans au 1er janvier 2026).***

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

Le secrétaire de séance

David OLLIVIER